

Arrêté n ° 37 - 2026 du 5 mars 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise CEGELEC SDEM, représentée par Mr. Mickael DAMAMME, sise 28, rue du Docteur Emile Bataille – 76250 Déville-lès-Rouen, en vue d'obtenir un arrêté de circulation et une autorisation de voirie, dans le cadre de travaux de branchement Enedis pour le compte de Mr LEROUX au Le Tilleul (RD 55) à Bacqueville-en-Caux. Les travaux sont prévus à partir du 1 avril 2026, pour une durée de 30 jours.

CONSIDERANT que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise CEGELEC SDEM est autorisée à effectuer les travaux de branchement Enedis aérosouterrain monophasé de type 2, par fonçage sous voirie (6 mètres) avec la tranchée transversale sous accotement de 4 mètres, pour le compte de Mr LEROUX au Le Tilleul (RD 55) à Bacqueville-en-Caux. Durant les travaux la circulation sera réduite à une voie et alternée manuellement.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers, par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation de chantier adéquate devra être mise en place par l'entreprise. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise CEGELEC SDEM, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,
Le 5 mars 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

